

## Propositions d'amendements pour l'épreuve anticipée de français (EAF)

Les enseignants de lettres participant à TOULOUSE au stage SNES "observatoire lettres-langues anciennes, au lycée" dès 15 et 16 novembre 2000, ont élaboré, au cours de ces deux journées de réflexion, une série de propositions d'aménagement pour l'épreuve de l'EAF.

En premier lieu, le groupe de travail réuni a souligné la nécessité d'un rééquilibrage, dans les trois sujets, du nombre de points attribués aux questions d'analyse, d'une part, et à l'écriture, d'autre part. De plus, des changements dans le libellé et les contenus des sujets paraissent indispensables.

### **ÉCRIT**

#### Sujet n°1

Les deux parties du sujet "étude d'un texte argumentatif", doivent subir quelques modifications :

- I. La première partie doit proposer une (ex.: analyse) ou deux questions de fond portant sur la thèse, sur les stratégies argumentatives ou sur la structure du texte.
- II. L'énoncé de la seconde partie, libellé "Travail structuré d'écriture à caractère argumentatif", doit valoriser l'aspect délibératif ainsi que la cohérence de l'exercice demandé.

Les points de chacune des parties doivent être répartis de façon plus équitable (par exemple : sept points pour la première partie, treize points pour la seconde, dont trois réservés à l'évaluation de l'expression).

#### Sujet n°2 :

Pas de changement majeur n'est préconisé, si ce n'est, là encore, une distribution plus équilibrée des points :

- I. Deux questions préalables permettant à l'élève de mieux percevoir la spécificité du texte à commenter.
- II. Commentaire (sans formulation de plan ou de problématique).

Répartition des points : sept // treize (dont trois pour l'expression).

#### Sujet n°3 :

La dissertation littéraire est actuellement le sujet le moins prisé des élèves, souvent rebutés par sa difficulté. Afin de réduire leurs appréhensions et les mettre en confiance, deux ou trois questions de cours, s'appuyant sur des problématiques déterminées par le programme, doivent être introduites dans le sujet n°3, en première partie.

Le libellé serait donc le suivant :

- I. Deux ou trois questions de cours (contexte historique, littéraire ...) en relation avec la problématique au programme de première.
- II. Dissertation littéraire : sujet portant sur des problématiques programmées nationalement, permettant d'exploiter en particulier les lectures analytiques et cursives de première.

Cinq points pourraient être attribués à la première partie, quinze à la seconde, dont trois réservés à l'évaluation de l'expression.

La structure de l'examen reste identique et commune à toutes les séries, mais les textes et la formulation des questions doit varier en fonction de chacune d'entre elles. L'étude littéraire est maintenue pour les séries technologiques.

### **ORAL**

À l'oral, l'exercice d'étude de texte, tel qu'il est mis en place actuellement (préparation de vingt minutes ; passage de vingt minutes) peut être maintenu. La liste doit être conservée avec sa fonction prescriptive, et non simplement indicative (=

pas d'interrogation hors-liste : formule qui pourrait paraître séduisante mais qui à la réflexion se révèle peu réaliste, démotivante et inutilement anxiogène pour les candidats)

Par ailleurs, il est essentiel de rétablir la possibilité de consulter le livret scolaire de l'élève interrogé pendant l'épreuve.

Enfin, le jury de première, dont l'existence serait aujourd'hui remise en cause, doit impérativement être garanti pour l'EAF.

## Propositions de réforme de la série L et demande de consultation "langues anciennes"

Dans le secondaire on assiste, depuis quelques années, à une dépréciation des séries littéraires, qui se traduit souvent par une baisse du niveau des élèves. La revalorisation de la filière littéraire s'avère donc urgente si l'on veut éviter que celle-ci ne devienne définitivement une "filière poubelle".

### **Au lycée**

Il est primordial de conserver, dans la série L, un enseignement fort du français mais allié à un enseignement conséquent des mathématiques (quatre ou cinq heures hebdomadaires), de façon à ce que les élèves de filières littéraires ne soient pas complètement coupés des disciplines scientifiques. Ils pourront ainsi, par la suite, intégrer plus aisément des classes préparatoires, et les parcours d'études supérieures aux quels ils pourront aspirer seront globalement diversifiés.

Dans la même perspective, les élèves de série L doivent pouvoir accéder à des options de sciences physiques ou de sciences de la vie et de la terre.

Il est, par ailleurs, nécessaire d'asseoir l'enseignement des langues, qui doit être renforcé dans différentes séries littéraires :

- Une série proposant l'enseignement de trois langues vivantes.
- Une série proposant l'enseignement de deux langues vivantes et d'une langue ancienne.
- Une série proposant l'enseignement d'une langue vivante et de deux langues anciennes.
- Une série "lettres et arts", proposant l'enseignement de deux langues vivantes et de matières artistiques.

### **Au collège**

En aval, cette revalorisation des enseignements littéraires au lycée doit s'accompagner d'une réactualisation des humanités au collège. Pour se faire, une heure hebdomadaire de langue et civilisation anciennes doit être imposée, dès la sixième et jusqu'à la troisième.

D'autant que les langues anciennes, fondement de notre culture, sont aujourd'hui menacées de disparition, tant en raison de la désaffection progressive des élèves pour ces matières ardues qu'à cause de la place mineure qu'elles occupent dans le *cursus* scolaire.

Aussi serait-il bon d'organiser une consultation nationale sur les langues anciennes, afin d'établir avec précision les réformes envisageables pour ces disciplines. Cinq lignes directrices pourraient sous-tendre cette enquête, qui porterait sur :

- Les contenus d'enseignement : histoire, nombre d'œuvres à étudier, etc.
- La structure de l'enseignement des langues (équilibre langue / civilisation)
- La revalorisation de la discipline, par le biais, par exemple, des coefficients
- L'intégration plus forte des langues anciennes à la série L et leur réapparition comme option dans toutes les séries
- Les emplois du temps plus attractifs, puisqu'aussi bien l'enseignement des langues anciennes est, actuellement, souvent dispensé à des heures peu attrayantes, soit en fin de journée, soit de treize à quatorze heures.

Dans l'optique même des nouveaux programmes, qui ne cessent d'affirmer avec insistance l'importance de la formation du citoyen, de la culture et de la réflexion, il serait inacceptable que les sciences humaines continuent d'être marginalisées, dans l'enseignement secondaire, comme elles le sont à présent de plus en plus.

